COMMISSION REGIONALE D'ADMINISTRATION DES COMPÉTITIONS

PROCES-VERBAL N°26

30 juin 2025

Lisieux

Présents : Président : Mendes Viano
Lecossu Didier, Denis Rouxelin, Mouillard Bernard, Jean Lucas, Preira Fara, Philippe Cheradame, Gerard Bopu, Aubert Thierry, Bourel Valérie,

Excusés : Lokman Cakmak, Levasseur Nicolas, Sanson Sylvie,

Assiste : Riviere Léo

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel de la L.F.N dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

1- ADOPTION PROCÈS VERBAUX

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal n°25 en date du 18 juin 2025

2- HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 16.06.2025 sauf celles relevant d'une procédure en cours.

3- AFFAIRES COURANTES

COURRIERS – M. FILY - CS CARENTANAIS

La Commission,
Après avoir pris connaissance du courrier de M. FILY,
Attendu que le règlement du championnat Régional est clair sur le sujet,
Attendu que le championnat Régional 1 doit être composé de 24 clubs pour la saison 25/26,
Attendu que le nombre de descentes est la conséquence d'une réforme fédérale,
Regrette de ne pouvoir donner de suite favorable à la demande, mais ne peut pas favoriser un club plus qu'un autre en augmentant le nombre de clubs prévus dans un championnat.

4- DOSSIERS

Décision de la CR Règlement et Contentieux du 20.06.2025 :

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission concernant :

- Evocation - Sc Octeville/Mer – REG 2 – Grp C

Décision de la CR Appel du 13.06.2025 :

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission concernant :

- REG U18F – Fc Rouen 1899 – Confirme la décision

Décision de la CR Discipline du 11.06.2025 :

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission concernant :

- REG 1 U13 – 17.05.2025 – Ecole Foot Elbeuf – Evreux Fc 27

4- RETROGRADATIONS DE NATIONAL 3

La Commission,
Prend connaissance des cinq rétrogradations du championnat National 3 :
Fc Flers, Fc St Lo Manche, As Ptt Caen, Avt Garde Caen, Grand Quevilly Fc

5- ACCEDANTS DE DISTRICTS

REG 3

Orne :
- A. DE MESSEI
- LE HAUTS DU PERCHE

Manche :
- AS TOURLAVILLE 2
- FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE 2
- AS BERIGNY CERISY 1
- US ST QUENTIN SUR LE HOMME 1

Eure :
- STADE VERNOLIEN
- AS COURCELLOISE
- FC SERQUIGNY NASSANDRES 2

Calvados :
- BAYEUX FC 2
- USON MONDEVILLE 2
- RSG COURSEULES
- AS GIBERVILLE

Seine-Maritime :
- 7 équipes

U18 R2

Orne : JEUNESSE FERTOISE 1
Manche : LA BREHALAISE 1
Eure : *PACY MENILLES RC ou F SEINE EURE*
Calvados : AS IFS
Seine-Maritime : 2 équipes

U15 R2

Orne : JEUNESSE FERTOISE 1
Manche : AS TOURLAVILLE 1 / FC DES ETANGS 1
Eure : FC DU ROUMOIS NORD / ST SEBASTIEN F
Calvados : SU DIVES CABOURG F / AS TROUVILLE DEAUVILLE VILLERS
Seine-Maritime : 3 équipes

REG 2 F

Accédants : ES CARPIQUET, ST HILAIRE PETITEVILLE, AV DE MESSEI, OLYMPIA'CAUX F

6- REPECHAGES REG U18

La Commission,
Attendu que la fusion entre l'As Trouville Deauville et l'As Villers Houlgate a été validée,
Attendu que les deux clubs évoluent aujourd'hui en Régional 2 U18,
Attendu que les deux clubs sont maintenus à ce niveau de compétition,
Dit que :
- **Une équipe de l'As Trouville Deauville Villers est maintenue en Régional 2 U18**
- **Une équipe de l'As Trouville Deauville Villers est rétrogradée d'office en D1 U18**

En conséquence le 1er relégable est repêché : Es Coutancaise

7- REPECHAGES REG U15 / REG U16

REPECHAGE REGIONAL U15

La Commission,

- ❖ Attendu que 8 places étaient déjà à combler en REG U15,
- ❖ Attendu les dispositions de l'article 6 du règlement des championnat Régionaux U15, sont repêchées : *« les équipes du championnat U15, Régional 2 n'ayant pas obtenu le droit d'accéder au championnat U16, Régional 2 ou ayant refusé d'y accéder, pour quelque raison que ce soit, dans le délai fixé par la Commission compétente, choisie suivant l'ordre de leur classement. »*
- ❖ Attendu qu'un club accédant de REG U14 en REG U15 ne pourra prétendre au repêchage en REG U15, ayant déjà une équipe.

Dit qu'il y a lieu de repêcher les clubs n'ayant pas obtenu le droit d'accéder en championnat Régional U16 ou ayant refusé d'y participer, avant le lundi 23/06/2025, par ordre de classement.
La Commission, dresse la liste des clubs concernés, par ordre de repêchage.

REPECHAGE REGIONAL U16

La commission,

- ❖ Attendu les refus d'engagements de : As Montivilliers, As St Vigor Le Grand, Ss Domfrontaise
- ❖ Dit qu'en conséquence, 3 places restent à pourvoir en REG 2 U16
- ❖ Attendu qu'aucune disposition n'existe concernant le repêchage en cas de place vacante en REG U16
- ❖ Attendu les dispositions de l'article 29 du règlement du championnat Régional U16 : *« Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la Commission d'Organisation compétente. »*
- ❖ Attendu qu'il convient de proposer un repêchage aux clubs n'ayant rien obtenu, afin d'éviter aux clubs de perdre une génération,

Décide d'utiliser les mêmes critères que pour les repêchages en REG U15 : *« les équipes du championnat U15, Régional 2 n'ayant pas obtenu le droit d'accéder au championnat U16, Régional 2 ou ayant refusé d'y accéder, pour quelque raison que ce soit, dans le délai fixé par la Commission compétente, choisie suivant l'ordre de leur classement. »*

En conséquence, la Commission dresse une liste de repêchage des clubs selon l'ordre de classement en REG U15 saison 24/25 et proposera aux clubs concernés s'ils souhaitent être repêchés :

La Commission,

- ❖ Attendu que tous les clubs de R1 U15 ont validé leur engagement en RU16, retire les clubs accédants depuis le R1 U15 vers le RU16, de la liste des repêchages,

Dresse la liste des clubs :

- Ayant déjà obtenu leur accession,
- Repêchables en U15,
- Repêchables en U16.

En vert : le niveau obtenu par le club (PV n°25) / En rouge : refus du club
« Repêchable en U15 » : Club de R2 U15 24/25 n'ayant pas obtenu ou ayant refusé l'accession en R U16 et n'ayant pas U14 24/25 qui accède en R U15.
« Repêchable en U16 » : Club de R2 U15 24/25 n'ayant pas obtenu de R U16

Classement R2 U15	Grp	Clubs	Accession générationnelle	Ordre Repêchage	Repêchable U15	Repêchable U16	Repêchage
1	A	Bayeux Fc 1	R2 U16				
1	B	Oh Trefilerie Neiges 1	R2 U16				
1	C	Fc Seine Eure 1	R2 U16				
2	A	Us Granvillaise 1	R2 U16				
2	B	As Courteille Alenco 1	R2 U16				
2	C	Us Gasny 1	R2 U16				
3	A	Us Villers Bocage 1	R2 U16				
3	B	Ss Domfrontaise 1	R2 U16 - Refus	1	Oui		U15
3	C	Fc Offranvillais 1	R2 U16				
4	A	Af Virois 1	R2 U16				
4	B	As Verson 1	R2 U16				
4	C	Stade Sotteville Cc 1	R2 U16				
5	A	As St Vigor Grand 1	R2 U16 - Refus	2	Oui		U15
5	B	As De Montivilliers 1	R2 U16 - Refus	3	Oui		U15
5	C	Pacy Menilles Rc 1	R2 U16				
6	A	Cs Carentanais 1		4	Oui	Oui	U15
6	B	Esfc Falaise 1		5	Oui	Oui	U15
6	C	Fc Gisors Vexin 27 1		6	Non	Oui	U16
7	A	Es Coutancaise 1		7	Oui	Oui	U15
7	B	Yvetot Ac 1		8	Non	Oui	U16
7	C	Es Normanville 1		9	Oui	Oui	U15
8	B	Cs Gravenchon 1		10	Oui	Oui	U16
8	C	Cms Oissel 1		11	Non	Oui	
8	A	Fc Equeurdr. Hai 1		12	Oui	Oui	U15
9	C	As Fauvillaise 1		13	Oui	Oui	
9	B	Cs Honfleur 1		14	Oui	Oui	
9	A	Us Ouest Cotentin 1		15	Oui	Oui	
10	A	St Hilaire Virey Lan 1			Non (10e)	Non (10e)	
10	B	AG Caen F 1			Non (10e)	Non (10e)	
10	C	Us Andelle 1			Non (10e)	Non (10e)	

La Commission,
Attendu qu'il y a 8 place de repêchage en REG 2 U15,
Dit qu'après avoir obtenu leurs accords, les clubs suivants sont repêchés :
Ss Domfrontaise, As St Vigor le Grand, As Montivilliers, Cs Carentanais, Esfc Falaise, Es Coutancaise, Es Normanville,

La Commission,
Attendu qu'il y a 3 places de repêchage en en R2 U16 :
Dit qu'après avoir obtenu leurs accords, les clubs suivants sont repêchés :
Fc Gisors Vexin 27, Yvetot Ac, Cs Gravenchon,

COURRIERS CLUBS :

- CMS OISSEL : Demande R2 U15 – Ne donne pas satisfaction – 11ème sur la liste des repêchages
- SC OCTEVILLE : Demande R2 U16 - Ne donne pas satisfaction – Pas dans la liste de repêchage
- FC GISORS VN 27 : Demande R2 U16 – Donne satisfaction – Sur la liste de repêchage
- Grpt EFE.COC.CSP : Demande R2 U16 – Ne donne pas satisfaction – Pas dans la liste de repêchage
- YVETOT AC : Demande R2 U16 – Donne satisfaction – Sur la liste de repêchage
- FC SEINE EURE : Demande R2 U15 – Ne donne pas satisfaction – Déjà qualifié en REG U16 (Cf. Art.6)
- STADE SOTTEVILLE CC : Demande R2 U15 – Ne donne pas satisfaction – Déjà qualifié en REG U16 (Cf. Art.6)
- ESM GONFREVILLE : Demande de R2 U16 – Ne donne pas satisfaction - Pas dans la liste de repêchage

- ❖ AL DEVILLE MAROMME : Demande de R2 U16 – Ne donne pas satisfaction - Pas dans la liste de repêchage
- ❖ O. PAVILLAIS : Demande de R2 U16 – Ne donne pas satisfaction - Pas dans la liste de repêchage
- ❖ FC ROUEN 1899 : Demande de R1 U16 - Ne donne pas satisfaction – Pas de place supplémentaire en R1 U16
- ❖ AS FAUVILLAISE : Demande R2 U15 – Ne donne pas satisfaction – 13ème sur la liste des repêchages
- ❖ FC OFFRANVILLAIS : Demande R2 U15 – Ne donne pas satisfaction – Déjà qualifié en REG U16 (Cf. Art.6)

8- CHAMPIONNATS FEMININS – REPECHAGES

La Commission,
- ❖ Attendu le refus d'engagement de : BAYEUX FC
- ❖ Attendu qu'une autre place était déjà à combler,
- ❖ Dit qu'en conséquence, il reste 2 places à compléter,
- ❖ Attendu qu'il n'est pas possible de repêcher le club classé dernier de son groupe,

Dit que MONT ST AIGNAN est donné accédant en tant que meilleur 2ème de championnat D1 à 11,
Dit que la place vacante va être proposée aux clubs classés deuxième de leur championnat District à 11.

La Commission,
Fait une demande officielle aux 3 clubs classé deuxième afin de savoir s'ils veulent ou non accéder en cas de place supplémentaire : AS BERIGNY CERISY, USC MEZIDON, US ATHIS,
Si besoin, la Commission départagera les clubs.

9- CHAMPIONNATS REGIONAUX – GROUPES

La Commission,
Transmet une proposition de groupe au Comité Directeur pour les championnats suivants :
- Championnat Régionaux Seniors
- Championnat Régionaux U18
- Championnat Régionaux U16
- Championnat Régionaux U15
- Championnat Régionaux Seniors Féminin

10- REGIONAL U14 – CANDIDATURES RETENUES

La Commission,
Dresse la liste des clubs retenus pour participer au championnat Régional U14 :

ROUEN SAPINS FC
EVREUX FC 27
QRM
SPN VERNON
GRPT EFECOC
PACY MENILLES RC
CA LISIEUX PA
US AVRANCHES MSM
AS PTT CAEN
USON MONDEVILLE
US ALENCONNAISE 61
AS CHERBOURG F
CS SERV MUN LE HAVRE
FC ARGENTAN
FC ROUEN 1899
FC ST LO MANCHE
HAVRE CAUCRIAUVILLE S
SC FRILEUSE
US GRANVILLAISE
HAVRE AC
SM CAEN
AF VIROIS
FC BAYEUX
FC DIEPPE
FC FLERS
FUSC BOISGUILLAUME
MALADRERIE OS
YVETOT AC
FC OFFRANVILLAIS
ST SOTTEVILLE CC
FC EURE MADRIE SEINE
FC VAL DE REUIL

Une proposition de groupe est transmise au Comité Directeur pour validation.

11- REGIONAL U13 – CANDIDATURES RETENUES

La Commission,
Dresse la liste des clubs retenus pour participer au championnat Régional U13 :

SM CAEN
FC ROUEN 1899
AS CHERBOURG
EVREUX FC 27
QRM
US AVRANCHES
LE HAVRE AC
ROUEN SAPIN FC
EF ELBEUF
FC ST LO MANCHE
CMS OISSEL
US GRANVILLAISE
FC DIEPPE
AS PTT CAEN
CA LISIEUX PA
ENT.S DU MONT GAILLARD

Une proposition de groupe est transmise au Comité Directeur pour validation.

12- REGIONAL U12 – CANDIDATURES RETENUES

La Commission,
Dresse la liste des clubs retenus pour participer au championnat Régional U12 :

SM CAEN
QRM
LE HAVRE AC
US AVRANCHES
AS CHERBOURG
EVREUX FC 27
FC ST LO MANCHE
FC DIEPPE
US GRANVILLAISE
YVETOT AC
AS PTT CAEN
FC ROUEN 1899
EF ELBEUF
PACY MENILLES RC
ROUEN SAPIN FC
CMS OISSEL

Une proposition de groupe est transmise au Comité Directeur pour validation.

13- PROCHAINE REUNION

La Commission fixe la prochaine réunion le 16 juillet 2025 à 10H00 pour le tirage de la Coupe de France.

Le Président	Le Secrétaire
Viano MENDES	Bernard MOUILLARD